
LE TEMPS DES DÉFRICHEURS

ou la création des premières caisses Raiffeisen
en Alsace-Moselle.

Bernard Sadoun

Cet article est le fruit d'une recherche personnelle
protégée par la législation sur le droit d'auteur
et mise à disposition sur le site histoire.creditmutuel.fr

LE TEMPS DES DÉFRICHEURS

DANS LES TERRITOIRES ANNEXÉS, PERSONNE NE CONNAÎT ENCORE
LES CAISSES RAIFFEISEN. POUR QUE LE MOUVEMENT DE CRÉATION
PUISSE ÊTRE LANCÉ, IL FAUT D'ABORD LES FAIRE CONNAÎTRE
ET APPRÉCIER. CELA VA SE FAIRE PROGRESSIVEMENT,
NON SANS DIFFICULTÉS : C'EST LE TEMPS DES DÉFRICHEURS.

Au lendemain du traité de Francfort, il ne reste plus rien en Alsace-Moselle des quelques structures coopératives préexistantes, principalement inspirées par les caisses d'avances (*Vorschussverein*) de Hermann Schulze (1808-1883), dit Schulze-Delitzsch. La mobilisation, les opérations militaires puis le départ de plusieurs de leurs dirigeants vers les régions non occupées ont désorganisé ces associations qui ont finalement cessé leurs activités.

Les bouleversements qui ont suivi le changement de nationalité avec l'arrivée d'une nouvelle administration et l'introduction de réglementations inconnues jusqu'alors ne pouvaient certes pas constituer un contexte propice à l'émergence d'initiatives. Pourtant, parmi ces nouveautés, il en est une qui s'annonce particulièrement favorable, c'est la loi du 4 juillet 1868 relative aux sociétés coopératives dont le bénéfice va être étendu à l'Alsace-Lorraine à partir du 1^{er} octobre 1872.

Le point de départ de ce texte novateur est une proposition de loi soumise dès 1863 au parlement prussien par le député Hermann Schulze, fondateur à partir de 1850 des premières sociétés allemandes de crédit populaire. Après de nombreux échanges avec le ministre-président, Otto von Bismarck, cette loi est finalement adoptée le 27 mars 1867. Le 4 juillet de l'année suivante, elle est reprise à son compte par la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord avant de devenir trois ans plus tard une loi d'Empire¹. Elle crée le statut de société coopérative afin de *“promouvoir le crédit, l'acquisition ou la gestion d'activités commerciales exercées collectivement par leurs membres”*, en citant expressément les caisses d'avances et les caisses de crédit.

Grâce à des formalités simplifiées et une organisation adaptée aux réa-

1. Elle est généralement désignée comme la loi du 4 juillet 1868.



• Le village de La Petite-Pierre, avec son château. © Carte postale ancienne d'après une aquarelle du peintre alsacien François Hoch (1869-1916), collection B. S.

lités locales, cette loi est directement à l'origine de l'éclosion du mouvement coopératif dans l'Empire allemand. A la même époque, les gouvernements français successifs ne croient pas à l'initiative locale et privilégient encore une démarche verticale qui ne donnera pas les résultats escomptés, freinant de fait le développement des premières sociétés populaires de crédit. Cette loi explique l'avance déterminante que prendront en la matière l'Alsace et la Moselle.

Dans tous les domaines, les structures administratives sont réaménagées et le *Reichsland* tout entier s'adapte peu à peu à la nouvelle donne. Ainsi, à compter du 16 novembre 1871 (arrêté du 2 novembre), les forêts sont organisées en 63 secteurs administrés

chacun par un garde principal des forêts (*Oberförster*) chargé de gérer les forêts relevant de l'Etat et des collectivités locales et de surveiller les forêts privées.

UNE PREMIÈRE TENTATIVE

Parmi ceux-ci, le secteur de La Petite-Pierre Sud, comportant initialement 4 414 hectares de forêts domaniales et 595 hectares de forêts communales, est confié à Ferdinand von Bodungen (1825-1889), un Allemand originaire de Basse-Saxe. Ce fonctionnaire, qui a déjà exercé des fonctions similaires dans d'autres régions, fait très vite la preuve de son expérience et est rapidement apprécié pour son efficacité. Si bien qu'en juin 1873, il se présentera aux élections

pour l'assemblée du district (conseil général) et sera confortablement élu. Malheureusement pour lui, son élection sera invalidée parce que, contrairement à la loi électorale prussienne, la loi française du 22 juin 1833 encore en vigueur à ce moment-là interdit aux employés de l'administration forestière d'être nommés membres du conseil général dans le canton où ils exercent leurs fonctions.

Pour tenter de mettre fin au manque chronique de matériel d'exploitation qu'il considère comme le premier frein au progrès, Ferdinand von Bodungen provoque la création d'un comice agricole, l'Association agricole de la Zinsel, dont il assume la présidence. Mais il va encore plus loin. Le 14 juillet 1872, il convoque les professionnels du canton qui se pressent en nombre dans la salle de la mairie de La Petite-Pierre pour entendre une conférence de Carl Herrberg (1820-1885), professeur d'agriculture originaire de Kreuznach (Bad Kreuznach depuis 1924) dans le Palatinat, nommé le 1^{er} avril 1872 à la tête de l'école d'agriculture de Haguenau.

Le discours du conférencier est si convaincant qu'à l'issue de la rencontre la décision est prise de créer sur place la *Lützelsteiner Darlehnskassen-Verein* (Caisse de crédit de La Petite-Pierre). Les statuts sont immédiatement adoptés et signés par "63 des hommes les plus respectés de La Petite-Pierre et des environs". A l'issue d'une

élection à bulletin secret, le comité de direction et le conseil de surveillance sont désignés, de même que le caissier. Sans surprise, Ferdinand von Bodungen prend la tête de la nouvelle caisse et il est décidé de remplir les formalités de constitution aussitôt que la loi du 4 juillet 1868 sera applicable sur le territoire du *Reichsland*, après le 1^{er} octobre de la même année. Quelques mois plus tard, fin mars de l'année suivante, la caisse compte 80 membres auprès desquels elle a collecté 2 000 francs et prêté 600 francs ². Les fonds disponibles sont placés auprès du Crédit foncier et communal d'Alsace-Lorraine.

Cette caisse isolée ³, sans lien avec les deux principaux réseaux (caisses Raiffeisen et caisses d'avances de Hermann Schulze), ne semble pas avoir eu le développement qu'elle aurait dû connaître. Elle a vraisemblablement rapidement périclité faute d'un véritable intérêt de la part des agriculteurs locaux. En 1881, lors d'une réunion des présidents des associations

2. Dans l'Empire allemand, le mark n'est la monnaie unique qu'à compter du 1^{er} janvier 1876. Dans le *Reichsland*, il est introduit dans les comptes publics à partir du 1^{er} janvier 1875 avec une tolérance pour le franc jusqu'à la clôture de l'exercice 1874, soit au plus tard le 31 mars 1875 pour les communes et les établissements publics. La conversion s'est effectuée au taux de 1,25 franc pour un mark.

3. Fin 1872, il n'existait qu'une vingtaine de caisses Raiffeisen dans toute l'Allemagne. La caisse de la Petite-Pierre a fonctionné en dehors d'un réseau susceptible de lui apporter le soutien nécessaire.

agricoles de Basse-Alsace, le directeur de l'arrondissement ⁴ de Saverne, Gustav von Wulffen (1835-1889), explique cet échec par une absence totale de demande de crédits. Il n'est ensuite plus question de cette caisse jusqu'à ce que le 11 janvier 1883 le *Statthalter* approuve la création d'une caisse d'épargne qui entre en service le 1^{er} juillet suivant, vraisemblablement en substitut du projet initial. Dix ans plus tard, fin 1892, cette dernière gèrera 836 livrets d'épargne pour un avoir cumulé de 376 804 marks (l'activité concerne l'ensemble de la population, pas seulement le monde agricole). A cette même date, il n'y a dans l'arrondissement de Saverne aucune caisse Raiffeisen et une seule *Vorschussverein* ouverte à Sarre-Union le 10 novembre 1888.

L'histoire de cette première coopérative financière alsacienne se termine le 1^{er} mars 1883, lorsque Ferdinand von Bodungen, promu au grade de maître-forestier, quitte La Petite-Pierre pour superviser les six secteurs de la zone d'inspection de Colmar-Sud (33 833 hectares).

UN SIMPLE MAIRE DE CAMPAGNE

Après cette tentative avortée, il n'est plus guère question des caisses

4. Le poste de directeur d'arrondissement dépasse largement les fonctions d'un sous-préfet : il assure intégralement la tutelle des communes de son ressort, nomme les maires et les conseillers dont il est le supérieur direct.

de crédit dans la presse alsacienne. Il faut attendre le 8^e Congrès des agriculteurs allemands qui se tient à Berlin les 13 et 14 février 1877 pour que la question revienne à l'ordre du jour. Après un brillant exposé, le baron Karl von Thüngen (1851-1926) propose une résolution très favorable aux caisses Raiffeisen : *“Pour remédier à la crise du crédit rural, il convient d'œuvrer à une généralisation maximale du crédit hypothécaire par la multiplication et l'extension des institutions rurales. Lorsque cela ne suffit pas, il est recommandé de créer des associations de crédit rural. Les caisses de crédit Raiffeisen, dont l'organisation a fait ses preuves depuis de nombreuses années, contrairement à ce que la théorie laisse supposer, sont particulièrement adaptées à cet effet...”* Deux personnes connaissant bien l'Alsace se trouvent parmi les personnes présentes : le comte Ferdinand de Dürckheim-Montmartin (1812-1891) qui fut préfet du Haut-Rhin de 1850 à 1853, et Franz Perrot (1835-1891), auteur de nombreux écrits hostiles à la politique de Bismarck, qui a habité à Strasbourg dès le lendemain de la guerre franco-allemande.

L'année suivante, au mois de juin 1878, le Congrès international de l'agriculture se tient à Paris dans le cadre prestigieux du palais du Trocadéro⁵ construit spécialement pour l'Exposition universelle de cette année-là. Le

5. Démoli en 1935, il sera remplacé par le palais de Chaillot pour l'Exposition universelle de 1937.



• La salle des fêtes du palais du Trocadéro avec ses 5 000 places assises a accueilli le Congrès international de l'agriculture. © Simon de Vandière, *L'Exposition universelle de 1878 illustrée*, Calmann Lévy, 1879.

13 juin, dans le cadre d'une discussion consacrée à la "question du crédit agricole", la délégation allemande conduite par le président du Conseil allemand de l'agriculture, Friedrich von Wedell-Malchow (1823-1890), a pu entendre Jean-Baptiste Josseau (1817-1898) expliquer pourquoi la question est toujours pendante en France où "il n'y a rien de si difficile à obtenir qu'une réforme économique". A l'inverse, les participants français (ainsi que les autres délégations européennes, américaine et russe) purent approfondir leurs connaissances sur la situation en Allemagne grâce au rapport présenté par Albert Tachard (1826-1919).

Cet ancien député du Haut-Rhin, qui avait pris parti contre la déclaration de guerre et démissionna le 1^{er} mars 1871 avec l'ensemble des représentants des territoires annexés,



• Albert Tachard (1826-1919). © Gravure de Léon Chapon d'après un dessin d'Etienne Bocourt pour *Le Monde Illustré*, 22 novembre 1873.

est aussi un propriétaire terrien averti. Acquéreur en 1860 du château des Zu Rhein à Morschwiller-le-Bas, il y a fait construire une ferme selon les cri-

tères les plus modernes de l'époque pour exploiter ses 118 hectares de terres agricoles, de vergers et de prés. Considérée comme une référence, cette ferme a été saluée tant en France qu'en Allemagne. Albert Tachard a aussi été l'un des membres fondateurs de la Société des agriculteurs de France, dont il a même été élu secrétaire-rédacteur lors de l'assemblée générale constitutive du 12 mai 1868.

Si le rapport de la délégation allemande est succinct, il constitue néanmoins une étape essentielle car c'est la première fois que le nom de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888) est mentionné dans un cadre officiel sur le sol français et que son œuvre est évoquée : *"M. Raiffeisen, un simple maire de campagne, a fondé, dans les environs de Neuwied, sur le Rhin, de nombreuses banques agricoles, dont les associés solidaires élisent parmi eux le directeur. Ces banques de prêt, réduites à une action communale, ont réussi, par une prudence exemplaire, à inspirer une confiance à toute épreuve. C'est grâce à la sagesse toute particulière de l'organisation, au contrôle qu'exercent les uns sur les autres les habitants d'une même paroisse, qu'il a été possible d'établir des groupes ruraux, des unions financières capables d'attirer les capitaux disponibles et d'offrir la sécurité exigée pour les placements de père de famille. Le seul moyen de répandre dans tout un pays les bienfaits de l'association et de faire entrer les unions rurales dans*

le grand courant des affaires consistait à les affilier entre elles par la constitution d'une société centrale. C'est ce que M. Raiffeisen vient de réaliser en créant à Neuwied une banque agricole à responsabilité limitée dont toutes les associations locales sont les actionnaires fondateurs."

Cette présentation a également des conséquences en Alsace-Lorraine où l'œuvre de Raiffeisen n'est connue que de rares initiés. Dès le 16 juin, la *Straßburger Zeitung und amtliche Nachrichten für Elsaß-Lothringen* publie un compte-rendu de l'intervention d'Albert Tachard. Impressionné par ses échanges avec certains membres de la délégation allemande, ce dernier entame dès son retour dans le Sundgau une brève correspondance avec Friedrich Wilhelm Raiffeisen ⁶. Si les deux hommes trouvent rapidement un terrain d'entente sur l'aspect administratif et financier, l'ancien député radical est heurté par les convictions religieuses du fondateur des caisses qui portent son nom qui, le 13 décembre, lui écrit : *"Ah que notre accord serait complet si vos sentiments de fraternité se nourrissaient de la foi chrétienne. Elle*

6. Voir Charles Lehmann (1911-1987), *Almanach de l'Est agricole et viticole*, 1973. Une lettre d'Albert Tachard est publiée par Walter Koch, *Dokumente und Briefe 1818-1888*, (page 295). Elle évoque sur un ton plutôt familial, justifié par l'appartenance à la même fraternité étudiante (Tachard a fait une partie de ses études à Francfort), un don de 1000 marks destiné à soutenir la fédération de Neuwied, mais que Raiffeisen refusera par souci d'indépendance.



• Page de titre de la première édition de l'ouvrage de Friedrich Wilhelm Raiffeisen.

seule, je vous assure, me soutient et me donne la force de poursuivre mon œuvre en dépit des énormes difficultés et de ma santé chancelante.” Ne voulant pas participer à un mouvement dirigé selon des critères religieux, Albert Tachard renonça alors à s’engager dans cette voie.

L'ANNÉE DE LA RÉVÉLATION

A la fin de l’année 1879, il n’y a encore que 53 caisses Raiffeisen dans toute l’Allemagne, mais leur nombre progresse rapidement. En Alsace, l’intérêt pour ce mouvement est encore confidentiel et tout reste à faire pour

le faire connaître. La première initiative en ce sens vient de la *Hagenauer Zeitung* qui publie, le 25 septembre 1880, un article consacré aux “établissements de crédit Raiffeisen”. Il en décrit succinctement l’intérêt et le fonctionnement, évoquant notamment l’apport de ces caisses dans l’achat de bétail en s’appuyant sur une phrase reprise du livre de Raiffeisen⁷ : “Le commerce du bétail est précisément le moyen utilisé par une certaine classe de la population commerçante pour exploiter les paysans et s’approprier progressivement l’ensemble de leurs biens”. C’est évidemment une forme particulièrement perverse d’usure rurale qui est visée.

L’année suivante est celle de la révélation. Au mois de mars 1881, paraît à Strasbourg, à la librairie de Charles Auguste Vomhoff (1829-1900), un opuscule intitulé *Spar- und Darlehnskassen oder Vorschläge zur Abhilfe der Geldnoth unter dem Kleinbürger- und Bauernstande in Elsass-Lothringen, durch Erweiterung und Verbesserung der Sparkassen und zweckentsprechende Regelung des ländlichen Kreditwesens* (Caisses d’épargne et de crédit ou propositions visant à remédier au manque d’argent chez les petits bourgeois et les paysans en

7. Friedrich Wilhelm Raiffeisen, *Die Darlehnskassen-Vereine als Mittel zur Abhilfe der Noth der ländlichen Bevölkerung sowie auch der städtischen Handwerker und Arbeiter* (Les caisses de crédit comme moyen de remédier à la détresse de la population rurale ainsi que des artisans et ouvriers urbains), 1866.

Alsace-Lorraine, par l'extension et l'amélioration des caisses d'épargne et une réglementation appropriée du crédit rural). Relativement accessible puisqu'il était proposé au prix d'un mark, rédigé d'une façon très pratique, ce fascicule a fait l'objet de plusieurs recensions dans la presse régionale et a été assez largement diffusé.

Son auteur est un personnage hors du commun. Frère de Franz Perrot, l'un des participants au 8^e Congrès des agriculteurs allemands, Karl Herrmann Perrot (1843-1917) est né dans la Rhénanie prussienne. Très jeune, il s'est engagé dans la marine marchande. Puis, après neuf années en mer, il a rejoint la Compagnie des chemins de fer rhénans. Dès la signature du traité de Francfort, il est affecté à Lutzelbourg en tant que chef de gare. En 1877, il est muté à Strasbourg où son emploi lui laisse suffisamment de temps pour s'adonner à l'écriture. En 1879, il publie un ouvrage sur *La situation actuelle de la question des chemins de fer en Allemagne, en France et en Suisse et les plans du chancelier de l'Empire allemand sur la réforme des tarifs des chemins de fer* ; il devient ensuite secrétaire de Gustave Bergmann (1816-1891) au Conseil d'Etat d'Alsace-Lorraine. Infatigable, il édite un étonnant plaidoyer sur *L'achèvement de la cathédrale de Cologne et le projet d'élévation de la tour sud de la cathédrale de Strasbourg, ainsi que de la tour principale de la cathédrale d'Ulm*.

Son ouvrage sur les caisses rurales étant bien accueilli, il entreprend sa traduction en français et boucle cette nouvelle édition le 6 décembre 1881⁸. Peu de temps après, il démissionne de l'administration, quitte Strasbourg⁹ et s'installe à Wiesbaden où, en février 1883, il ouvre avec son épouse un magasin de produits alsaciens, *Elsässer Zeugladen*, avant de se spécialiser dans les cotonnades alsaciennes puis dans les produits africains. Il crée ensuite, avec quelques associés, une société commerciale spécialisée dans le commerce avec l'Afrique orientale, exploitant directement plusieurs plantations (café, coton, huile de palme, etc.) dans l'actuelle Tanzanie¹⁰. Ce parcours est émaillé de multiples publications toujours très documentées.

Avant de rédiger son ouvrage sur le crédit rural, Karl Perrot s'est d'abord

8. Cette édition en français paraît au début de l'année 1882 sous le titre : *Caisses de prêts et d'épargne ou propositions pour remédier au manque d'argent chez les petits bourgeois et chez les paysans en Alsace-Lorraine, par l'augmentation et l'amélioration des caisses d'épargne et par l'organisation opportune du crédit agricole*. Ce fascicule de 64 pages était vendu au prix de 2 marks.

9. Ce départ est lié à l'élection, en octobre 1881, de son frère Franz au Reichstag au titre de l'arrondissement de Hersfeld-Rotenbourg (Hesse). Non seulement Karl occupait son appartement strasbourgeois (2 rue du Tribunal), mais il participait à ses luttes politiques, ce qui exigeait plus de liberté.

10. Voir notamment Francesca Schinzing, "Die Familie Perrot : Wirtschaftsbürger in den deutschen Kolonien", *Wirtschaftsbürgertum in den deutschen Staaten im 19. und beginnenden 20. Jahrhundert*, 1996.

intéressé aux seules caisses d'épargne. Dès les premières pages, il reprend partiellement l'article ¹¹ publié le 4 décembre 1879 par la *Straßburger Zeitung* dans lequel il estimait que *“l'absence d'établissements de crédit pratiques pour l'agriculture, en particulier pour les petites et moyennes propriétés foncières qui prédominent ici, a provoqué une situation économique critique en Alsace-Lorraine”*. Cette situation jetterait les petits paysans dans les bras des usuriers, car *“ces misanthropes de profession savent exercer leur métier malhonnête en contournant habilement les lois, de sorte qu'il est difficile de les atteindre, d'autant plus que la fierté paysanne alémanique, particulièrement prononcée en Alsace-Lorraine, leur est très favorable”*. Lors de la publication de cet article, l'auteur n'était pas encore convaincu par les caisses Raiffeisen puisqu'il écrivait que *“l'entraide par la création de coopératives de crédit, telles que celles qui existent déjà sous le nom de système Raiffeisen et autres dans les régions voisines de la Rhénanie prussienne et dans d'autres régions d'Allemagne, n'aurait que très difficilement pu s'imposer au caractère strictement conservateur et hostile à toute innovation de la paysannerie al-*

11. L'article n'est pas signé, mais Karl Perrot indique en être l'auteur dans la préface de son opuscule. Depuis le début de l'année 1879, le rédacteur en chef de la *Straßburger Zeitung* est Hugo Heinrich Hävernicks, un journaliste allemand né à Königsberg (aujourd'hui Kaliningrad) en 1844 qui était auparavant en poste à Francfort.



• La brochure de Karl Perrot a été largement diffusée par les associations agricoles.

sacienne et devrait donc être écartée”. Pour lui, une première étape consisterait à adapter les horaires d’ouverture des caisses d’épargne pour en faciliter l’utilisation par les agriculteurs (elles n’étaient alors ouvertes que le dimanche pour les dépôts et le lundi pour les retraits) et à leur permettre d’accorder des crédits personnels pour une part de leurs excédents jusqu’alors obligatoirement versés au Crédit foncier d’Alsace-Lorraine.

Entre cet article et la parution de l’ouvrage, Karl Perrot a affiné ses réflexions, n’hésitant pas à s’adresser directement à Friedrich Wilhelm

Elsas-Lothringische Zeitung.

Nr. 109. Straßburg, Mittwoch, 11. Mai 1881. III. Jahrgang.

Die „Elsas-Lothringische Zeitung“ erscheint täglich Morgens um halbe zehn Uhr und Abends um halbe sechs Uhr. Der Abonnementspreis beträgt vierteljährlich 3 M., halbjährlich 6 M., jährlich 12 M. in Vorauszahlung. Der Einzelverkauf beträgt 5 Pfennig. Die Expedition ist in Straßburg, Hauptstraße 11, im 2. Stockwerk, bei Herrn J. B. Schmitt, Telephon 111, zu finden. Die Expedition ist auch in allen größeren Städten zu haben. Die Expedition ist auch in allen größeren Städten zu haben.

Die Redaktion ist in Straßburg, Hauptstraße 11, im 2. Stockwerk, bei Herrn J. B. Schmitt, Telephon 111, zu finden. Die Expedition ist auch in allen größeren Städten zu haben. Die Expedition ist auch in allen größeren Städten zu haben.

Die Redaktion ist in Straßburg, Hauptstraße 11, im 2. Stockwerk, bei Herrn J. B. Schmitt, Telephon 111, zu finden. Die Expedition ist auch in allen größeren Städten zu haben. Die Expedition ist auch in allen größeren Städten zu haben.

Straßburg, 10. Mai.
Die Raiffeisen'schen Darlehenskassen.
I. Allgemeines. Raiffeisen'sche Darlehenskassen sind in der Regel kleine, gemeinnützige, katholische Darlehenskassen, die von Priestern oder Laien geleitet werden. Sie haben zum Zweck, den kleinen Leuten, die keine anderen Mittel haben, um Geld zu bekommen, zu helfen. Sie sind in der Regel in kleinen Orten, wie Dörfern oder kleinen Städten, zu finden. Sie sind in der Regel in kleinen Orten, wie Dörfern oder kleinen Städten, zu finden.

Die Raiffeisen'schen Darlehenskassen sind in der Regel kleine, gemeinnützige, katholische Darlehenskassen, die von Priestern oder Laien geleitet werden. Sie haben zum Zweck, den kleinen Leuten, die keine anderen Mittel haben, um Geld zu bekommen, zu helfen. Sie sind in der Regel in kleinen Orten, wie Dörfern oder kleinen Städten, zu finden. Sie sind in der Regel in kleinen Orten, wie Dörfern oder kleinen Städten, zu finden.

Politische Rundschau.
Das neue spanische Ministerium Capella hat in den letzten Tagen die Regierung übernommen. Es hat eine Reihe von Maßnahmen ergriffen, um die Regierung zu reformieren. Es hat eine Reihe von Maßnahmen ergriffen, um die Regierung zu reformieren. Es hat eine Reihe von Maßnahmen ergriffen, um die Regierung zu reformieren.

• A partir du 11 mai 1881, la *Elsas-Lothringische Zeitung* publie en première page une série d'articles consacrés à l'œuvre de Raiffeisen. © Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

Raiffeisen pour mieux comprendre le fonctionnement des caisses et obtenir des réponses pratiques. Il est le deuxième, en Alsace, à nouer une brève correspondance avec le fondateur du mouvement. Cela lui permet de présenter clairement le rôle que peuvent jouer ces caisses dans les campagnes alsacienne et mosellane. Il évoque d'une manière très concrète la création et la gestion de la caisse (en fournissant un modèle de statuts), les prêts et leurs modalités de remboursement, le fonctionnement de la solidarité et les coopératives annexes susceptibles de lui permettre d'élargir ses activités. Et, surtout, il répond adroitement aux principales objections en se référant au rapport établi à la demande du gouvernement qui "souligne la valeur exceptionnelle de ces caisses de crédit

pour le crédit rural et le mérite considérable, trop peu reconnu, de Raiffeisen dans la lutte contre l'usure et l'amélioration de la condition morale et matérielle des paysans". Il cite également l'ouvrage de Louis Löll (1823-1899) ¹² qui démontre que la capitalisation des excédents permet à une caisse de devenir "totalement indépendante des capitaux étrangers" et de "prêter à ses membres l'argent dont ils ont besoin à partir de ses ressources propres à un taux d'intérêt très bas".

DES RÉACTIONS NUANCÉES
L'ouvrage de Karl Perrot a le grand mérite de faire connaître les caisses Raiffeisen en Alsace-Moselle. Il est 12.D' Louis Löll, *Die bauerlichen Darlehenskassen-Vereine nach Raiffeisen und die gewerblichen Kredit-Vereine nach Schulze-Delitzsch*, 1878.

directement à l'origine de deux types de réactions. D'abord, il introduit les caisses Raiffeisen dans le débat public et leur donne une visibilité qu'elles n'avaient pas. Ensuite, il suscite l'intérêt et est directement à l'origine de plusieurs initiatives.

Sur le premier aspect, la presse locale se fait largement l'écho de la publication, mais elle va aussi plus dans les détails. À partir du 11 mai 1881, la *Elsaß-Lothringische Zeitung* publie une série d'articles ¹³ qui présentent d'une manière approfondie, avec des éléments statistiques et des exemples concrets, le fonctionnement des caisses Raiffeisen. Après avoir évoqué les divergences avec les caisses d'avances de Schulze-Delitzsch et les difficultés posées par l'absence de capital social et par le décalage entre *“la brièveté des ressources et la longueur des prêts”*, l'auteur donne un avis nuancé sur ces caisses : *“Si nous défendons ainsi le système des coopératives de crédit rural et considérons comme injustifiées les attaques dont il fait l'objet, nous sommes toutefois loin de le présenter comme parfait”*. Pour lui, et pour fonctionner correctement, ce système a besoin d'un organisme central. Raiffeisen lui-

même en était conscient et a créé en 1872 à Neuwied la Banque coopérative agricole rhénane, transformée en 1876 en société anonyme. Il déclarait alors que cette dernière est *“le tronc à partir duquel, si l'on en prend bien soin, les différents organes et coopératives appartenant à la banque poussent vigoureusement comme des branches et des rameaux, et donnent des fruits abondants”*.

Tout ce débat n'est passé inaperçu ni dans les associations agricoles ni dans les structures administratives locales. Le 8 mai, Heinrich Vogel (1836-1895), professeur d'agriculture et secrétaire général de la Société centrale d'agriculture de Basse-Alsace, participe à l'assemblée générale de l'Association agricole de l'arrondissement d'Erstein où il intervient sur la *“question du crédit”*. Il appuie son propos sur la brochure de Karl Perrot dont des exemplaires avaient été préalablement distribués à tous les membres. Dans l'enthousiasme général, une commission de 16 membres est constituée *“pour étudier cette question et commencer immédiatement, dans les communes qui le souhaitent, la création de caisses”*.

Le 9 juin, c'est le conseiller ministériel Julius Pietsch (1831-1892) qui présente les caisses Raiffeisen aux membres de l'Association agricole de l'arrondissement de Haguenau. Là encore, une commission est constituée avec pour mission d'étudier les statuts des différentes caisses et d'élabo-

13. Ces articles (publiés les 11, 17, 20 et 24 mai 1881), non signés, pourraient avoir été rédigés par Hugo Jacobi (1842-1906), journaliste allemand originaire de Berlin, rédacteur en chef de la *Elsaß-Lothringische Zeitung* de 1879 à 1884. Son frère Richard (1850-1916) prendra sa suite à partir du 1^{er} octobre 1884 lorsque ce journal sera transformé en la plus officielle *Landes-Zeitung für Elsaß-Lothringen*.

rer des propositions détaillées visant à permettre la création de caisses dans l'arrondissement. Elle n'est composée que de trois membres, le receveur des impôts de Haguenau Johann Hesser (1839-1909), l'instituteur Ernest Eyer ¹⁴ (1858-1934) de Niederschaeffolsheim et le maire Antoine Lang ¹⁵ (1826-1890) de Batzendorf.

Le 12 juin, c'est devant les agriculteurs de l'arrondissement de Molsheim que Heinrich Vogel présente les solutions permettant de répondre aux besoins de crédit. A l'issue de débats particulièrement animés, les membres s'accordent pour dire que leur situation n'est pas aussi mauvaise qu'on le prétend souvent et estiment *"irréalisable dans les conditions locales"* la création de caisses Raiffeisen. Ils leur préfèrent la création de caisses d'épargne communales.

Sous la houlette des directeurs d'arrondissement, les associations agricoles sont invitées à s'interroger sur l'intérêt de telles coopératives dans leur secteur. Si l'accueil est plutôt positif, les caisses Raiffeisen ne font toutefois pas l'unanimité et des voix discordantes s'élèvent. Pourtant, les autorités continuent inlassablement à en faire la



• Antoine Lang (1826-1890), maire de Batzendorf et fondateur de la caisse locale. © Batzendorf-Harthouse, collection des livres du centenaire, 1987.

promotion. Ainsi, dès le mois de mars, le Statthalter, Edwin von Manteuffel (1809-1885), qui s'intéresse beaucoup à la question, a débloqué un budget de 10 000 marks ¹⁶ pour la promotion des caisses Raiffeisen. Malgré ce soutien, il n'y aura pas de résultats probants avant de longs mois.

Le 4 décembre, l'Association agricole de l'arrondissement d'Erstein, présidée par le baron Hugo Zorn de Bulach (1851-1921), revient sur la question des caisses Raiffeisen. La commission constituée au mois de mai propose d'adapter le fonctionnement de ces caisses de manière à réduire les risques pour leurs membres. Reprenant à leur compte une proposi-

14. Les prénoms français rappellent que la plupart des intervenants sont nés avant 1871. Dans la presse et dans les comptes rendus de la période allemande, ils sont souvent germanisés. Le parti-pris pour ce texte a été de conserver l'orthographe initiale des prénoms, tels qu'ils figurent dans les actes de naissance.

15. Il sera à l'origine de la création de la caisse Raiffeisen de Batzendorf le 21 décembre 1882.

16. Décret du 29 mars 1881. Cette initiative remarquable est-elle liée à la parution du livre de Karl Perrot ?

tion des maires du canton de Rouffach, elle suggère que la garantie de bonne fin ne soit pas supportée collectivement par les membres, mais par les communes dont, en contrepartie, un représentant présiderait le conseil de surveillance. Les prêts accordés devraient être garantis par un gage immobilier, mais, pour ceux qui ne peuvent apporter cette protection, des prêts personnels seraient consentis dans la limite de deux fois l'épargne constituée.

L'assemblée générale valide ces propositions et donne mandat à la commission pour modifier en conséquence les statuts prévisionnels et les soumettre au ministère d'Alsace-Lorraine afin de lever les éventuels obstacles juridiques. Logiquement, ces modifications n'aboutiront pas car elles remettent en cause l'équilibre général du système mis au point par Frédéric-Guillaume Raiffeisen. Mais ces voix discordantes persisteront longtemps tandis que d'autres souhaiteront que les caisses d'épargne, jugées plus sûres, puissent avoir une activité de prêteur.

DES AVIS DIVERGENTS

Ces questions sont examinées attentivement par la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, où se côtoient grands propriétaires, hauts fonctionnaires et juristes. Les 1^{er} et 6 juillet, Charles Auguste Schmidt (1831-1902), notaire à Barr, présente, sur



• Le Statthalter Edwin von Manteuffel (1809-1885), a cru très tôt aux vertus du système Raiffeisen.
© Image Felix Pottin, 1898, collection B. S.

la base de l'analyse d'articles et d'ouvrages récents, un état des lieux sur la question du crédit agricole. Il évoque évidemment l'ouvrage de Karl Perrot dont il présente les grandes lignes.

Puis, le 2 novembre, une fois cette synthèse diffusée à tous les membres, une discussion générale très animée s'engage. D'emblée, Auguste Zündel (1835-1885), secrétaire général de la société et vétérinaire supérieur d'Alsace-Lorraine, nous apprend que les mêmes questions ont été débattues

lors de la réunion des présidents des associations agricoles de Basse-Alsace. Deux principales objections ont été opposées au système Raiffeisen : d'une part, la solidarité illimitée des membres qui fait craindre qu'il soit difficile de trouver des personnes prêtes à assumer ce risque, et d'autre part, la question de la confidentialité pour ceux qui ne souhaitent pas que leurs voisins puissent connaître leur fortune ou leurs besoins financiers. Il s'y rajoute la crainte que l'esprit d'association soit insuffisamment répandu dans nos campagnes pour que l'on puisse trouver *"des gens de bonne volonté, intelligents et dévoués, qui voudraient former le conseil d'administration ou celui de surveillance"*. Malgré tout, le ministère confirme son soutien financier à la création de caisses agricoles.

Les autres avis sont extraordinairement divergents. D'un côté, Rodolphe de Turckheim (1827-1890) qui ne voit pas pourquoi ces caisses réussiraient moins dans les campagnes alsaciennes que dans la Rhénanie prussienne ; ou Constant Bodenheimer (1836-1893), rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin*, qui estime que ces caisses feront *"disparaître l'état de malaise qui pèse sur la culture en général"*. De l'autre, Jean Bastian (1842-1922), adjoint au maire de Vendenheim ¹⁷, qui craint les effets de la solidarité en cas de déficit ; Jean-Jacques Wagner (1826-1907) qui re-

doute que *"le cultivateur pauvre, qui est celui qui a le plus besoin du crédit, qui toujours tombe entre les mains de l'usurier, ne puisse s'adresser au crédit organisé"* ; ou encore le négociant strasbourgeois Léon Carrière (1838-1891) qui suggère d'établir ces caisses hors de la commune, au chef-lieu de canton par exemple *"où le cultivateur ne serait plus aussi gêné qu'il l'est chez lui"*.

Finalement, la société envisage de lancer un concours afin d'attirer l'attention du public sur la question et de lui indiquer *"les voies et moyens d'organiser des caisses de crédit agricole"* et convient d'en reparler ultérieurement. Mais cette idée de concours sera d'autant plus vite abandonnée que les premières réalisations s'annoncent.

LA PREMIÈRE CAISSE ALSACIENNE

Cela va même très vite puisque la première caisse Raiffeisen d'Alsace est en voie de création à Marckolsheim dès la fin du mois de mai 1881. Son histoire est malheureusement oubliée ¹⁸. Cette commune rurale relève de l'Association agricole de l'arrondissement de Sélestat, créée le 6 février 1873 et présidée pour encore quelques semaines par le comte Ernst zu Solms-Laubach (1837-1908), directeur de l'ar-

17. Il sera le président fondateur du Crédit Mutuel de Vendenheim créé le 3 avril 1891.

18. Les éléments relatifs à cette caisse s'appuient sur le procès-verbal de la première assemblée générale, auquel est joint un exemplaire des statuts, retrouvé par Joseph Ehrhard (1925-2015) au greffe du tribunal de Colmar et publié dans *"Les premières caisses Raiffeisen en Alsace", Est Agricole et Viticole, 1981, page 1564.*

rondissement, dont le rôle bénéfique sera bientôt évoqué. C'est évidemment dans ce cadre, et grâce à la brochure de Karl Perrot, que la population locale a entendu parler des caisses Raiffeisen.

Mais l'actualité de la commune, en ce début d'année 1881, est l'ouverture tant attendue de la caisse d'épargne autorisée par le décret ministériel du 11 juillet 1880. Ses opérations débutent le 24 avril 1881 et, un an plus tard, la jeune caisse a ouvert 125 livrets d'épargne (pour une population de 2 296 habitants au recensement de 1880) totalisant 36 764 marks.

En dépit de cette concurrence, les statuts de la caisse sont mis au point, sur la base du modèle des caisses Raiffeisen, le 23 mai puis imprimés à Strasbourg ¹⁹. Nous n'en connaissons pas les auteurs, mais ils semblent être proches de la municipalité car ils veillent aussitôt à se mettre en règle et consultent l'administration, par l'intermédiaire du directeur de l'arrondissement déjà évoqué, qui non seulement approuve ces statuts, mais accorde de surcroît une subvention de 600 marks pour faciliter le démarrage.

La première assemblée générale se tient le dimanche 23 octobre à 15 heures, à l'hôtel de ville. Elle élit les cinq membres du comité de direction : le notaire Michel During (1843-1917), le

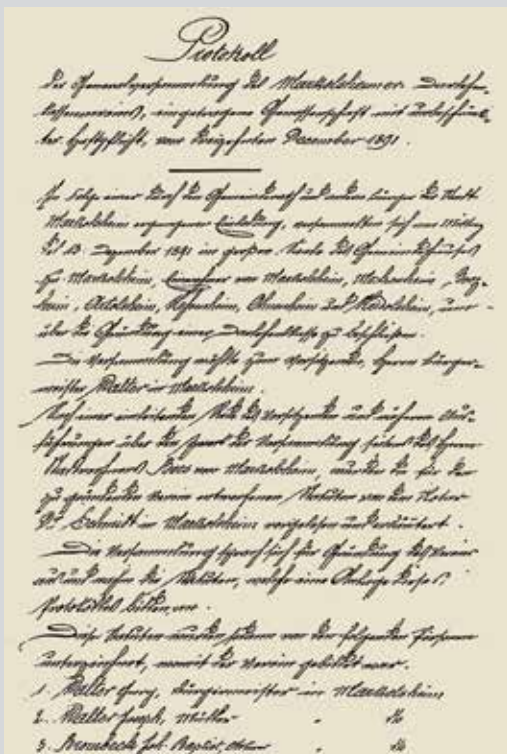
pharmacien Emile Grisé (1836-1903), l'épicier Emile Kolb (1834-1899), le maire Georges Walter (1823-1895) et le conseiller (maire suppléant ²⁰) Antoine Wendling (1840-1915). Parmi eux, l'assemblée désigne Emile Kolb au poste de président. Le caissier de la nouvelle entité est François Bões (1830-1893), comptable de la commune, trésorier de la fabrique de l'église et caissier de plusieurs associations locales, un homme apprécié de tous pour son intégrité et sa bienveillance.

Ce qui frappe, dans la composition de ce comité, c'est l'absence d'exploitants agricoles. Il en est de même parmi les neuf membres du conseil de surveillance où l'on trouve le secrétaire de mairie Gustave Bataillard (1814-1889), le garde-chasse, deux aubergistes, un boulanger, un professeur, un meunier, un commerçant et un fabricant de toiles de coton. Cette caisse ne semble pas avoir suscité l'intérêt des agriculteurs locaux. C'est probablement l'une des raisons de son futur échec, l'autre étant la concurrence de la caisse d'épargne car, souligne Michel Siegel dans son livre sur *Les banques en Alsace 1870-1914*, "là où s'implante une caisse d'épargne, il n'y a pas de place pour une caisse Raiffeisen".

De fait, son démarrage est très lent. L'assemblée générale du 16 mai 1886 constate qu'elle ne compte que

19. Chez E. Wener, 101 Grand'rue. C'était l'imprimeur du quotidien *Elsass-Lothringische Vereinigung* (L'Union d'Alsace-Lorraine), organe du parti catholique.

20. A cette époque, le maire et son suppléant, officiellement désigné comme le conseiller, sont nommés par l'administration.



• Procès-verbal de la nouvelle création de la caisse de Marckolsheim en 1891 rédigé en *Deutsche Kurrentschrift* : "Suite à une invitation lancée par le conseil municipal et d'autres citoyens de la ville de Marckolsheim, les habitants de Marckolsheim, Mackenheim, Bootzheim, Artolsheim, Hessenheim, Ohnenheim et Heidolsheim se sont réunis le 13 décembre 1891 à midi, dans la grande salle de la mairie de Marckolsheim, afin de décider de la création d'une caisse de crédit. L'assemblée élit comme président M. le maire Walter de Marckolsheim. Après un discours d'introduction du président et des explications plus détaillées sur l'objet de l'assemblée de la part de M. Bœs, comptable municipal de Marckolsheim, les statuts rédigés pour la coopérative à créer furent lus et expliqués par le notaire D. Schmidt de Marckolsheim. L'assemblée s'est prononcée en faveur de la création de la coopérative et a adopté les statuts, qui constituent une annexe au présent procès-verbal. Ces statuts ont ensuite été signés par les personnes suivantes, ce qui a marqué la création de la coopérative."

46 membres, bien peu par rapport aux 533 foyers de la commune au recensement de 1885, et le procès-verbal tente de rassurer : "Elle ne se développe que lentement, mais d'autant plus sûrement." Quoi qu'il en soit, cette caisse a dû cesser ses activités peu après car une nouvelle caisse a été créée à Marckolsheim le 13 décembre 1891 avec le maire Georges Walter comme président et François Bœs en tant que caissier. Fin 1892, son bilan fera apparaître un encours débiteur de 29 325 marks pour 80 prêts.

LA VOLONTÉ DU MINISTÈRE

Pendant les semaines suivantes, aucune nouvelle caisse n'est créée. D'une certaine manière, la situation est à l'attentisme. Pourtant, ces questions ne laissent pas insensible le ministère d'Alsace-Lorraine qui va se démener pour obtenir des progrès.

S'il n'y a pas de prise de parole officielle sur la question, la séance du *Landesausschuss* du 26 janvier 1882 ne laisse aucun doute sur la volonté de l'administration d'encourager le développement du crédit rural. Ce jour-là, les délégués des trois départements sont appelés à examiner une demande présentée par Hugo Zorn de Bulach et 21 autres représentants visant à amender la loi française du 31 mars 1837 sur les caisses d'épargne toujours en vigueur dans le *Reichsland*. Selon ces élus, l'une des pistes d'amélioration serait l'adoption du système allemand

où, plutôt que de centraliser les dépôts, “la caisse d’épargne, qui est également une caisse de crédit, offre aux petits citoyens des villes et aux petits propriétaires fonciers des campagnes une occasion pratique d’emprunter de l’argent à des conditions avantageuses”. Dans sa réponse, le secrétaire d’Etat ²¹ Karl von Hofmann (1827-1910) indique que “le gouvernement est loin de vouloir imposer ici un autre système en lieu et place du système français”. Néanmoins, “la question se pose de savoir s’il ne faudrait pas autoriser la création, parallèlement à ces caisses d’épargne qui versent l’argent collecté à l’État, d’autres caisses d’épargne qui fonctionneraient à la fois comme des caisses de crédit, à l’instar des caisses allemandes, et qui, outre la collecte et la rémunération de l’épargne, auraient pour mission de répondre aux besoins de crédit, en particulier dans les zones rurales”.

Ces caisses rurales existent, ce sont les caisses Raiffeisen et leur véritable démarrage en Alsace-Lorraine est désormais imminent.

LE COUP D’ENVOI

Le 16 février, lors de la réunion du Comité central des associations agricoles de Basse-Alsace, le président de district Otto Back (1834-1917) annonce

21. Sous l’autorité du *Statthalter*, représentant de l’Empereur, le secrétaire d’Etat est le chef du gouvernement du *Reichsland*. Il est assisté de sous-secrétaires d’Etat qui sont les ministres en charge des différents domaines.



• Karl von Hofmann (1827-1910). © Hans Heinrich Borchard, *50 Jahre Preussisches Ministerium für Handel und Gewerbe 1879-1929*, 1929.

qu’un représentant de l’organisation Raiffeisen sera présent deux jours plus tard à l’assemblée générale de l’Association agricole de l’arrondissement de Strasbourg-Campagne.

Effectivement, le samedi 18 février, quelque 200 personnes se pressent dans la salle de la mairie de Brumath pour entendre l’intervention de Martin Fassbender (1856-1943), en présence de Karl von Hofmann, d’Otto Back, d’Ernst zu Solms-Laubach et de représentants des autres arrondissements. Docteur en sciences politiques de l’université de Leipzig, collaborateur de Friedrich Wilhelm Raiffeisen depuis deux ans, vice-président de la Caisse centrale de prêts à l’agriculture depuis le 28 mars 1881, le jeune

homme est rapidement devenu son adjoint et a déjà assuré avec succès plusieurs missions.

Mais avant que la parole ne lui soit donnée, Heinrich Vogel intervient une fois encore pour souligner les particularismes régionaux. Il rappelle que les caisses d'épargne, qui semblent satisfaire les moins courageux, ne réinjectent pas dans l'agriculture alsacienne les sommes qu'elles collectent et que ces dernières sont reversées au Crédit foncier, laissant insatisfaite la demande de crédits de la part des agriculteurs locaux. Seules les caisses Raiffeisen répondent à leurs véritables besoins : depuis trente ans, elles travaillent avec succès en Rhénanie et dans d'autres régions sur la base du principe "Un pour tous et tous pour un". Le secrétaire général du Comité central des associations agricoles de Basse-Alsace conclut son intervention en insistant sur le fait que *"ces institutions sont très différentes du Crédit foncier, car elles sont créées par le peuple pour venir en aide au peuple. Elles permettent d'améliorer la prospérité générale, l'esprit coopératif et la moralité de la population."*

Martin Fassbender rebondit évidemment sur ces propos avant d'aborder des questions plus pratiques. Il explique notamment l'importance de la circonscription limitée qui, tout à la fois, permet aux membres de mieux se connaître et évite qu'une même personne prenne des engagements trop

importants en souscrivant plusieurs fois au principe de la responsabilité illimitée. Il détaille aussi le fonctionnement de la caisse en insistant sur le rôle du conseil de surveillance qui doit *"contrôler trimestriellement la situation des emprunteurs"* et *"initier la dénonciation des prêts douteux et leur mise en recouvrement"*. Il évoque de même l'importance des excédents qui permettent la constitution d'une réserve indivisible destinée à couvrir d'éventuelles pertes, mais aussi, *"si elle atteint le niveau des capitaux empruntés, elle peut alors couvrir tous les besoins, la caisse devenant alors indépendante de tout capital étranger et, conformément aux statuts, les bénéfices supplémentaires peuvent être utilisés à des fins d'utilité publique et pour des équipements utiles"*.

Il termine son exposé en insistant sur l'intérêt qu'auront les futures caisses alsaciennes à adhérer à la fédération de Neuwied qui leur apportera des informations et les conseils de délégués compétents. Sur ces bases, *"on créera dans chaque village un patrimoine commun, la pauvreté sera réduite, la charge fiscale diminuera indirectement, car les terrains acquis par les contribuables plus solvables prendront davantage de valeur. Le sens du bien commun, de l'épargne et du travail se répandront et auront un effet bénéfique sur la vie familiale. Enfin, les caisses Raiffeisen constituent le seul moyen pacifique permettant de résoudre le fléau de l'usure."*

Même si l'assemblée a chaleureusement applaudi le conférencier, les discussions qui ont suivi son intervention montrent que des appréhensions subsistent. Otto Back invite les participants qui ne seraient pas convaincus à ne pas prendre de décision hâtive, mais à se donner le temps de la réflexion. Pour sa part, il est favorable à de telles créations et rappelle que le *Statthalter* a débloqué un budget pour la promotion des caisses Raiffeisen.

L'assemblée générale adopte quatre motions. Les deux premières sont proposées par André Sundhauser (1829-1903), maire d'Achenheim, l'une pour inviter Martin Fassbender à profiter de son séjour en Alsace pour tenir des conférences dans les villages intéressés, la seconde pour demander que des observateurs soient envoyés dans les régions où de telles caisses fonctionnent. La troisième, proposée par Jacques Diebold-Ammel (1855-1930) d'Ittenheim, suggère que les modèles de statuts soient diffusés dans la *Landwirtschaftliche Zeitschrift*, le journal créé par le ministère pour les membres des associations agricoles ²². La quatrième motion, plus générale, explique que *“l'assemblée générale, n'étant pas en mesure de trancher immédiatement et de façon définitive la*



• André Sundhauser (1829-1903), maire d'Achenheim et fondateur de la caisse locale. © Achenheim, collection des livres du centenaire, 1982.

question si importante de l'organisation du crédit à l'agriculture, recommande à toutes les communes de l'arrondissement d'étudier cette question de façon approfondie et de faire un rapport de ces débats au président de l'association”.

Le président en question est le comte Ernst zu Solms-Laubach ²³, directeur de l'arrondissement de Strasbourg-Campagne depuis le mois de juin 1881. Sa présence en début d'année dans l'arrondissement de Sélestat puis dans celui de Strasbourg-Campagne permet de présumer qu'il a joué un rôle déterminant dans la création des premières caisses, y compris

22. Ce journal existe encore aujourd'hui sous la dénomination *Est Agricole et viticole*. Son premier rédacteur est justement Heinrich Vogel, secrétaire général du Comité central des associations agricoles de Basse-Alsace.

23. Le directeur d'arrondissement a un frère réputé, Hermann zu Solms-Laubach (1842-1915), qui était alors, parmi d'autres fonctions, professeur extraordinaire de botanique à l'Université de Strasbourg. Les deux hommes ont souvent été confondus.



• Le comte Ernst zu Solms-Laubach (1837-1908) vers 1865. © Photo L. Haase, Taunus-Rhein-Main, Regionalgeschichtliche Sammlung Dr. Stefan Naas.

sans doute celle de Marckolsheim. C'est vraisemblablement lui qui a pris contact avec Friedrich Wilhelm Raiffeisen en vue de la réunion de Brumath. Nous n'en avons pas la certitude, mais il était le seul, dans son entourage strasbourgeois, à avoir déjà pu rencontrer le vieux maître ²⁴. Sa mère

24. Les deux hommes ont entretenu une correspondance suivie de 1882 à 1887. Dans l'ouvrage précité, Walter Koch publie cet extrait d'une lettre adressée par Raiffeisen au comte en 1882 : *"Je suis fermement convaincu qu'il n'existe qu'un seul moyen d'améliorer les conditions sociales et surtout économiques : promouvoir les principes*

étant l'unique tante du prince de Wied, il est l'un des familiers du château de Neuwied et Wilhelm zu Wied (1845-1907), président du parlement provincial de Rhénanie, est généralement considéré comme l'ami et le protecteur de Raiffeisen.

Dans les mois à venir, Ernst zu Solms-Laubach ne va pas ménager ses efforts pour encourager la création de caisses Raiffeisen et, logiquement, c'est dans son arrondissement que vont s'observer les premières réussites. Martin Fassbender devra certes retourner à Neuwied, mais il a pris l'engagement de revenir si besoin en Alsace pour poursuivre sa mission. En attendant son retour, le directeur de l'arrondissement va tout faire pour profiter de l'élan donné par la réunion de Brumath.

LA CAISSE ALSACIENNE DE RÉFÉRENCE

Dans l'immédiat, certains participants veulent avancer très vite. C'est le cas d'André Sundhauser qui, enthousiaste, fait venir Martin Fassbender à Achenheim dans les jours qui suivent. Faute de préparation, il ne sera pas possible de créer une caisse le jour de cette visite, mais le maire ne laissera pas la situation s'enliser et multipliera les contacts pour parvenir au plus vite à la concrétisation.

C'est à La Wantzenau que va naître la plus ancienne caisse alsacienne en-

chrétiens (bien entendu, quelle que soit la confession) dans les coopératives."



• Martin Fassbender vers 1880. © D'après une photo du *Reichstags-Handbuch*, 1907.

core active de nos jours. Ni la presse de l'époque, ni les archives ne donnent d'informations sur les représentants de cette commune lors de la réunion de Brumath et l'on ne connaît pas bien l'emploi du temps de Martin Fassbender durant ses séjours en Alsace. Il est pratiquement certain que le maire et son suppléant, tous deux agriculteurs, assistaient à l'assemblée générale de l'Association agricole de l'arrondissement et rien n'interdit d'imaginer qu'ils aient sollicité la venue du représentant de Raiffeisen.

Quoi qu'il en soit, pour éviter de reproduire l'échec provisoire d'Achenheim, cette création a été bien préparée. Des exemplaires vierges des statuts et du procès-verbal de l'as-

semblée générale constitutive ont été préalablement recueillis soit auprès de Martin Fassbender, soit auprès de la direction de l'arrondissement et, le lundi 27 février, seize notables sont présents à la mairie pour matérialiser cette création et élire les futurs dirigeants.

La présidence du comité de direction revient à André Riff (1828-1899), assisté de l'aubergiste Antoine Stroh, vice-président ; Xavier Roth (1831-1914), entrepreneur de gravières ; Thibaut Michel (1833-1896), agriculteur ; et Jean Acker (1840-1918), agriculteur. Le premier caissier est Joseph Alexander (1851-1932), notaire. Le conseil de surveillance est présidé par le médecin Emile Adam (1848-1892) ; le maire, Antoine Michel (1831-1899), fait partie de ses membres.

Sur les seize fondateurs, neuf sont agriculteurs. Si les notables locaux ont apporté leur soutien et leur caution morale, sans doute indispensables pour assurer la réussite, les professionnels directement concernés par la nouvelle caisse sont présents en force dans les conseils. Cette condition n'était pas remplie à Marckolsheim.

Dès la première année, la caisse regroupe 72 membres, apportant ensemble 23 455 marks d'épargne, pour un encours de prêts de 17 815 marks en fin d'exercice. Fin 1893, la caisse compte 388 membres, une belle réussite puisque la commune totalisait 543 foyers pour 2 335 habitants lors du



• Les festivités du centenaire de la Caisse de Crédit Mutuel de La Wantzenau le 27 février 1982, cent ans jour pour jour après sa création. © Archives du Crédit Mutuel.

recensement de 1885. Durant ses onze premières années d'existence, elle a accordé 670 prêts pour un montant total de 302 500 marks.

LE MOUVEMENT EST LANCÉ

A Achenheim, l'assemblée constitutive est enfin convoquée. Le 22 mars, Ernst zu Solms-Laubach adresse à André Sundhauser le matériel nécessaire. Puis, le 31 mars, 22 personnes se réunissent à la mairie pour créer la caisse locale. Après avoir adopté les statuts, l'assemblée constitue le comité de direction : le président est André Sundhauser, tuilier et maire de la commune, assisté par Sébastien Braun (1832-1909), agriculteur ; Georges Noth (1831-1900), agriculteur ; Nicolas Muller (1833-1891), agriculteur ; François-Antoine Hurst (1839-1907), tuilier. Le caissier est l'ins-

tituteur Bernard Schauner (1837-1931). Le conseil de surveillance est présidé par Albert Sundhauser (1852-1904), fils du maire. Cette fois encore, les deux conseils comptent une majorité d'agriculteurs : huit sur quatorze.

A la demande du directeur de l'arrondissement, la caisse est officiellement inscrite au registre des associations coopératives de Strasbourg le 10 mai 1882 et elle a pu solliciter une subvention de 1 000 marks. Le 22 mai, Ernst zu Solms-Laubach annonce une deuxième visite de Martin Fassbender qui assurera, lors de ce passage, la première révision de la jeune caisse.

Fin 1883, la caisse compte 87 membres. Durant ce premier exercice complet, 34 prêts ont été accordés pour un montant total de 17 155 marks. Dix ans plus tard, fin 1893, la caisse compte 146 membres, soit une excellente pé-

nétration puisque la commune totalisait 230 foyers pour 925 habitants en 1885. Durant ses onze premières années d'existence, elle a accordé 283 prêts pour un montant total de 194 800 marks.

Pour la caisse suivante, c'est encore le directeur de l'arrondissement qui prend l'initiative. Ayant constaté l'intérêt de Michel Sprauer (1849-1893), maire de Kilstett, lors de la réunion de Brumath, il lui écrit le 24 avril pour l'inciter à réunir les personnes capables de créer une caisse dans son secteur et lui annonce l'arrivée prochaine de Martin Fassbender. Rendez-vous est pris pour le 12 mai à Kilstett, jour où l'envoyé de Raiffeisen est appelé à intervenir devant une assistance composée d'habitants des communes de Kilstett (167 foyers pour 804 habitants en 1885) et de Gamsheim (230 foyers pour 1 883 habitants). Il est décidé ce jour-là de créer une caisse commune aux deux villages.

Martin Fassbender revient le 19 mai, à Gamsheim cette fois, pour la constitution effective de la caisse. Le comité de direction est présidé par Michel Sprauer, avec Joseph Zimmer (1849-1945), maire de Gamsheim, comme vice-président. Le caissier est Joseph Hommel (1854-1927) et le conseil de surveillance est présidé par l'abbé François Xavier Kiehl (1830-1890). Cette caisse, où les agriculteurs ont une place prépondérante dans les conseils, introduit deux nouveautés

dans le *Reichsland*. D'une part, une circonscription étendue à deux communes, justifiée par des niveaux de population peu élevés et par la proximité des deux communes. Et d'autre part, la présence d'un prêtre au conseil de surveillance, un choix symbolique qui, dans le contexte de l'époque, contribue beaucoup à rassurer les habitants.

A la fin du premier exercice, la nouvelle caisse compte 35 déposants et a pu accorder 53 prêts. Fin 1893, elle compte 380 membres, pratiquement autant que le nombre cumulé des foyers des deux communes. Durant ses onze premières années d'existence, elle a accordé 873 prêts pour un montant total de 485 400 marks.

Le mouvement de création est certes lancé, mais les démarches prennent du temps. Trois mois après la réunion de Brumath, il n'existe que quatre caisses, celles de Marckolsheim, de La Wantzenau, d'Achenheim et de Gamsheim. Même si des projets sont en train de mûrir, ils tardent à se concrétiser. Ernst zu Solms-Laubach a alors l'idée d'emmener une délégation alsacienne à l'assemblée générale de l'organisation Raiffeisen qui se tiendra à Bonn le 1^{er} juin. Le 22 mai, il écrit aux caisses existantes qui se font représenter par Gustave Bataillard pour Marckolsheim, Jean-Baptiste Niederst (1869-1908) pour La Wantzenau, André Sundhauser et Sébastien Braun pour Achenheim, Michel Sprauer et Joseph Hommel pour Gamsheim.

S'ajoutent aux représentants des caisses existantes Joseph Erhard (1851-1913) pour la future caisse de Weyersheim et François-Xavier Amann (1827-1906) pour celle projetée à Oberschaeffolsheim. Pour couvrir les frais de ce voyage, le ministère a débouqué un budget de 1 000 marks.

Cette invitation va permettre aux participants de rencontrer le fondateur et les représentants de caisses locales d'autres régions, pour certaines déjà trentenaires, de mesurer l'importance du mouvement et, surtout, de mieux comprendre son fonctionnement. Pour certains, comme André Sundhauser, elle se poursuivra sous la forme d'une relation épistolaire qui durera jusqu'au décès de Raiffeisen et les poussera à encourager activement la création de caisses dans les localités voisines.

UNE SÉRIE DE CRÉATIONS

C'est à Hoenheim qu'est née la cinquième caisse locale. L'initiative en revient au maire de la commune, Jean Schaub (1832-1889), qui assistait vraisemblablement à la réunion de Brumath puisque sa commune relève alors de l'arrondissement de Strasbourg-Campagne. Au recensement de 1885, Hoenheim est encore une commune très rurale avec 1 583 habitants pour 390 foyers.

Réunissant 32 habitants de la commune, l'assemblée générale constitutive du 2 juillet 1882 élit Jean Schaub président du comité de direction, avec



• Indispensable, le coffre-fort était souvent la première acquisition de la nouvelle caisse. Ici, le coffre acquis en 1882 par la caisse de Breuschwickersheim. © Archives du Crédit Mutuel.

l'agriculteur Georges Neiner (1824-1891) comme vice-président, assistés par Michel Meyer (1828-1887), tuilier ; Charles Kuntz (1845-1928), maraîcher ; et Laurent Besch (1845-1899), maître maçon. Le caissier est l'épicier Georges Kreutzer (1850-1914).

La caisse, qui a bénéficié d'une aide de 300 marks de la part du ministère, n'a réellement démarré ses activités qu'au mois de décembre, mais semble avoir ensuite rencontré un bon accueil. Comme pratiquement toutes les pre-

mières caisses, l'accueil des membres se faisait le dimanche, au début dans les locaux de la mairie puis au domicile du caissier. Fin 1893, elle comptait 99 membres et avait accordé, durant ses onze premières années d'existence 150 prêts pour un montant total de 135 600 marks.

Si à Hoenheim, la présence de Martin Fassbender n'est pas attestée, ce n'est pas le cas à Weyersheim où l'assemblée générale constitutive se tient en sa présence ²⁵ le 16 juillet 1882. Cela s'explique, encore une fois, par l'intervention du directeur de l'arrondissement qui convainc le maire Louis Zilliox (1835-1908) d'en prendre l'initiative. Avec l'aide du notaire Joseph Erhard, il prépare la rencontre et lance les invitations. C'est un succès car 67 personnes sont présentes ce dimanche à la mairie et 54 d'entre elles deviennent immédiatement membres de la caisse qui vient d'être créée. Sans surprise, le maire préside le comité de direction et la majorité des élus de la caisse sont des agriculteurs. Pour la première fois, le caissier, Aloyse Huss (1849-1917), est lui-même agriculteur.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 1883 donne quelques

indications sur le coût de création d'une caisse. Les droits d'enregistrement s'élèvent à 15,42 marks, l'insertion légale dans le *Volksfreund* (aujourd'hui *L'Ami du peuple*, puis *L'Ami hebdo*) à 9,70 marks, les achats de livres de compte et d'imprimés à Neuwied à 74,77 marks. Ces charges obligatoires, auxquelles s'ajoute l'acquisition d'un coffre-fort (entre 160 et 220 marks), sont plus que couvertes par la subvention de 1 000 marks versée par le ministère.

A la fin de l'année 1893, la caisse compte 195 membres, à comparer aux 476 foyers et 2 070 habitants recensés en 1885. Durant ses onze premières années, elle a accordé 303 prêts pour 194 500 marks.

A Oberschaeffolsheim, l'assemblée générale constitutive se tient le 29 octobre en présence de 82 personnes. Martin Fassbender n'a certainement pas pu y participer, mais l'influence d'Ernst zu Solms-Laubach est évidente, le notaire du village, François-Xavier Amann, qui devait participer au voyage à Bonn au mois de juin précédent ²⁶, devenant le nouveau caissier. Le menuisier Georges Kuntz (1842-1926) est élu président du comité de direction. Fin 1893, la caisse compte 151 membres, un excellent résultat

25. Une lettre de Raiffeisen envoyée le 7 août depuis la Silésie au prince de Wied confirme ce séjour en Alsace : *"M. Fassbender se trouve pour la deuxième fois à Strasbourg sur invitation. Il regrette toutefois beaucoup l'absence du comte de Solms-Laubach, qui l'avait soutenu lors de sa première visite, mais qui se trouve depuis quelque temps à Wiesbaden pour se refaire une santé."*

26. Il n'est pas certain qu'il ait fait partie du voyage. Joseph Ehrhard note, dans l'article qu'il a consacré à la caisse d'Oberschaeffolsheim en 1981 dans *l'Est Agricole et Viticole* (page 2 248), que son nom n'est pas mentionné dans le compte rendu du déplacement.

quand on sait que la commune compte 246 foyers pour 1 017 habitants. Durant ses onze premières années, elle a accordé 308 prêts pour 218 000 marks.

L'influence du directeur de l'arrondissement est également perceptible à Breuschwickersheim où la caisse est créée le 3 novembre. Pour ce faire, le maire Jean Diemer (1838-1900), lui-même agriculteur, s'est entouré des notables de la commune. A l'issue de l'assemblée générale constitutive, le comité de direction est présidé par Michel Martzolf (1831-1895) entouré du maire, vice-président, et de trois gros agriculteurs de la commune. Le caissier est l'instituteur Louis Leininger (1843-1891) et le conseil de surveillance, composé essentiellement d'agriculteurs, est présidé par le pasteur Charles Hoeffel (1820-1903). La caisse a bénéficié d'une subvention de 300 marks. Fin 1893, elle compte 60 membres, un chiffre à comparer aux 131 foyers et aux 641 habitants recensés en 1885. Depuis sa création, la caisse a accordé 140 prêts pour un montant total de 65 000 marks.

Sur la caisse suivante, les archives sont malheureusement muettes. Créée au plus tard le 4 novembre 1882 ²⁷, la caisse de Mommenheim doit son existence aux efforts du maire de la com-

mune, l'agriculteur Joseph Steinmetz (1828-1896) qui en est élu président. Une annonce légale nous donne l'identité d'un des premiers administrateurs, le docteur en médecine Antoine Gass (1804-1891) remplacé le 2 mars 1888 par l'agriculteur Théodore Ott (1857-1940). Une autre publication officielle nous apprend que, pour se mettre en conformité avec la loi du 1^{er} mai 1889 qui rend obligatoire la révision bisanuelle ²⁸, la caisse s'est vue contrainte d'adhérer à la fédération de Neuwied, ce qu'elle n'avait pas fait jusque-là ²⁹. Fin 1893, la caisse affiche une situation modeste avec 65 membres, soit un quart des 246 foyers de la commune au recensement de 1885. Depuis sa création et jusqu'à cette date, elle a accordé 81 prêts pour un montant total de 48 000 marks.

Mais un article publié le 3 septembre 1907 par *Der Elsässer* nous indique que des *"divergences importantes existent depuis longtemps entre le comité de direction et les membres de notre caisse de crédit, à tel point que*

27. Selon un état établi par l'administration listant les caisses créées jusqu'au 1^{er} février 1883. Les dates figurant dans cet état semblent être celles de l'enregistrement au registre des associations coopératives. *Verhandlungen des Landesausschusses*, 1883, tome 2, page 415.

28. L'article 59 de cette loi précise en effet que, *"pour les coopératives qui n'appartiennent pas à une association de révision, le réviseur est nommé par le tribunal"*. Cette notion d'association de révision sera déterminante en 1905, l'article 53 précisant qu'une telle association a *"pour objectif la révision des coopératives qui lui sont affiliées et peut également avoir pour objectif la défense commune de leurs intérêts"*.

29. Elle n'était pas la seule dans ce cas puisque les caisses de Hoerd, Wingersheim et Herrlisheim ont dû, elles aussi, adhérer à la fédération de Neuwied sous peine de se voir imposer un réviseur extérieur.

l'ensemble du comité de direction a démissionné et que de nombreux membres ont quitté la caisse". Le 1^{er} septembre, "à l'issue d'une réunion houleuse", un nouveau comité de direction présidé par l'agriculteur Jacques Wolff (1864-1919) a été élu "afin de protéger la caisse de la dissolution". Le 6 septembre, un article de la *Weissenburger Zeitung* explique que "la caisse Raiffeisen locale est en voie de disparition. La construction de grands entrepôts à céréales, le commerce de la farine et des biens de consommation ainsi que des spéculations ratées sur le houblon l'ont ruinée. Sur 150 membres, environ 80 sont redevables de 100 marks, 12 de 95 marks et une vingtaine de 43 marks, ce qui entraîne naturellement un départ massif des membres." La caisse poursuivra tant bien que mal ses activités pendant quelques années jusqu'à ce que, le 11 juin 1924, le tribunal cantonal de Strasbourg annonce son intention de la "rayer d'office" du registre des associations coopératives. Une nouvelle caisse sera créée le 16 janvier 1943.

UNE SURPRISE EN LORRAINE

Après cette première vague, douze caisses seront encore créées d'ici la fin de l'année. Pour le seul arrondissement de Strasbourg-Campagne, onze caisses auront été mises sur les rails en onze mois. Cela peut paraître assez peu comparé aux 102 communes de l'arrondissement, mais le mouvement va rapidement prendre de l'ampleur.

Avant la fin de l'année, des créations sont également enregistrées dans d'autres arrondissements et même dans les deux autres districts du *Reichsland*. D'abord dans les arrondissements d'Erstein (Duttlenheim, Duppigheim et Fegersheim), de Wissembourg (Oberseebach), de Sélestat (Dambach), de Haguenau (Batzendorf) et de Molsheim (Dorlisheim). Mais c'est de Lorraine que vient la surprise.

Le 17 décembre 1882 en effet, dans un café de la route de Trèves (aujourd'hui avenue des Nations) à Basse-Yutz, en face de l'actuelle Caisse de Crédit Mutuel, un groupe d'habitants menés par le maire de Haute-Yutz fondent la *Jeutzer Darlehnskassenverein*, la Caisse de prêts de Yutz³⁰. Le comité de direction est présidé par Joseph Nels (1824-1906), propriétaire, agronome respecté et maire, assisté par trois agriculteurs : François Bach (1844-1919), maire d'Inglange, François Grosse (1845-1923) de Basse-Yutz et Nicolas Terver (1831-1904) de Beauregard (Thionville). Le caissier est Jacques Héès (1848-1919), instituteur à Basse-Yutz et beau-frère de François Grosse.

Comme en Alsace, l'administration n'avait pas ménagé ses efforts pour obtenir ce résultat. Dès l'été 1881, le Strasbourgeois Jean-Jacques

30. Le mérite de la découverte de cette première caisse lorraine revient encore une fois à Joseph Ehrhard qui en a exhumé les statuts dans les archives du tribunal de Metz.

Wohlhuter (1830-1883), directeur de l'école d'agriculture de Saint-Avold et maire de la ville depuis le 8 avril 1880, avait multiplié les conférences dans tout le département. Il s'était montré si convaincant le 4 septembre 1881 à la salle commune de Basse-Yutz que les maires de deux Yutz avaient alors engagé des discussions en vue de la création d'une caisse avec le soutien actif du directeur de l'arrondissement de Forbach, Johann Spiecker (1835-1901). Presque quinze mois plus tard, une fois la caisse créée, ce dernier accompagnait le comité de direction à Metz pour faire enregistrer la nouvelle coopérative et se présenter au président du district, Adalbert von Flottwell (1829-1909), qui *"les a accueillis très chaleureusement et leur a fait part de sa grande satisfaction quant à la création de cette association si utile à l'agriculture, la première du genre en Lorraine"*.

Cette caisse ne semble pas avoir connu un grand succès si l'on en croit la seule donnée chiffrée disponible qui porte sur l'encours de prêts au 31 décembre 1892 : il ne s'élevait qu'à 4 000 marks pour 12 opérations. Cette caisse s'est probablement éteinte progressivement, ce qui explique qu'une nouvelle caisse ait été créée le 12 mars 1908 à l'initiative de deux membres fondateurs de 1882 : François Grosse qui la préside désormais et Jacques Héès qui reprend sa tâche de caissier. Dès sa création, cette caisse adhérerait à la Fédération de révision.

Le véritable démarrage des caisses Raiffeisen en Moselle n'interviendra qu'à partir de 1893 à l'initiative d'un Allemand originaire de Bavière, l'abbé Albert Buchheit (1862-1933), alors curé de Lengelsheim, dans le pays de Bitche.

Comment expliquer ce retard ? Comme en Alsace, la responsabilité illimitée fait indiscutablement peur, tout comme la crainte d'avoir à afficher ses avoirs ou ses dettes. Mais cela n'explique pas tout. Dans son édition du 3 juillet 1895, *L'Agriculteur Lorrain* envisage une autre raison : *"Contrairement à ce qui se passe en Alsace, où les caisses Raiffeisen pullulent et prospèrent, la Lorraine ne constituait guère un terrain favorable pour les petites sociétés coopératives de crédit. Il semble en être autrement pour celles qui sont fondées sur une plus grande échelle, au moins à en juger par le développement qu'a pris le Crédit coopératif de la Lorraine."* Créée en 1892 avec le statut d'association coopérative à responsabilité limitée par Victor Prével (1860-1938), propriétaire à Sainte-Ruffine et futur maire de Metz, cette banque *"accorde à ses membres les crédits nécessaires pour l'exploitation de leurs affaires"*, *"reçoit des dépôts de fonds garantis par son capital social"* et réalise toutes opérations bancaires³¹. Trois ans après son ouverture,

31. Elle est bâtie sur le modèle de la *Kreditgenossenschaft für Elsaß-Lothringen*, créée à Strasbourg le 25 octobre 1889 et qui fera fail-



• Guebwiller au temps du *Reichsland*. A gauche, l'église Saint-Léger et les vignobles. Au premier plan, la filature de coton Bourcart. Au fond, la plaine d'Alsace. © Carte postale de l'époque, collection B. S.

elle compte déjà 900 sociétaires³², dont 137 agriculteurs. Malheureusement, cette société, confrontée à un manque de liquidités, sera mise en liquidation judiciaire le 3 juillet 1928. Elle fera 15 000 victimes, pour la plupart des petits épargnants de la campagne. La réalisation progressive des actifs permettra néanmoins de les rembourser partiellement.

AUTRE SURPRISE DANS LE HAUT-RHIN

L'autre surprise, c'est la création, le 20 décembre 1882, de la caisse Raiffeisen de Guebwiller. C'est la pre-

mière caisse haut-rhinoise et surtout la première en milieu urbain où, dans un contexte de forte industrialisation, les ouvriers sont plus nombreux que les agriculteurs. Au recensement de 1885, la ville comptait 12 388 habitants, dont plusieurs milliers d'ouvriers employés principalement dans l'industrie textile.

Malheureusement, le livre publié en 1982 à l'occasion du centenaire de cette caisse est muet sur les circonstances de sa création comme sur l'histoire étonnante de la *Winzer Spar-und Vorschussverein*, souvent dénommée la "Rurale", une caisse spécifiquement créée en 1897 pour répondre aux besoins des viticulteurs et liquidée dans des conditions qui mériteraient d'être creusées en 1937.

En suivant dans la *Landwirthschaftliche Zeitschrift* la création des

lite en 1895. Voir Michel Siegel, *Les banques en Alsace 1870-1914*.

32. Le mot figure dans les statuts qui ont été rédigés en français. C'est peut-être la première fois que ce mot est utilisé dans le *Reichsland* pour caractériser les membres d'une structure coopérative. A l'époque, le terme désignait plutôt les actionnaires d'une société civile ou commerciale.

caisses Raiffeisen en Basse-Alsace, Louis Kohler (1851-1937), fils d'un cordonnier de Niedermodern et planeur³³ de profession, s'est passionné pour cette cause et a voulu doter sa ville d'une telle caisse. Dans ce but, il a consulté ses connaissances et cherché à se documenter. L'abbé Antoine Frayhier (1838-1891), curé de la paroisse Saint-Léger et supérieur du petit séminaire de Zillisheim, l'a soutenu dans son projet en faisant jouer ses relations pour y associer les notables de la ville. Lors de la commémoration des 25 ans de la "Rurale", Louis Kohler raconte la suite³⁴ : *"Le père Raiffeisen, que j'ai ensuite rencontré personnellement, m'a écrit une aimable lettre signée de sa main le 21 novembre 1882, dans laquelle il m'a donné les premières instructions. Le curé Frayhier m'a invité, par une lettre manuscrite datée du 22 novembre, à une discussion sur ce sujet très intéressant. Par une lettre du préfet de Basse-Alsace à Strasbourg datée du 28 novembre, celui-ci m'a envoyé le modèle de statuts pour la création de la caisse de crédit locale. L'assemblée constitutive a eu lieu le 20 décembre 1882, au cours de laquelle j'ai fourni les explications nécessaires. La fondation a été réalisée et, en reconnaissance de mes travaux préparatoires, j'ai été nommé premier caissier."*

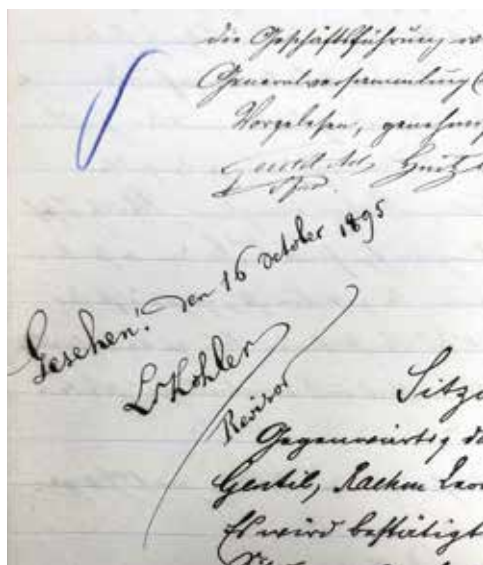
33. Ouvrier spécialisé dans l'aplanissement et le lissage des surfaces.

34. Voir *Journal de Guebwiller*, 29 décembre 1922 et *Der Elsässer*, 24 décembre 1937.

Le profil des administrateurs de la caisse est cohérent avec la population de sa circonscription. Le président est Ambroise Haller (1824-1895), adjoint au maire de la ville, assisté au comité de direction par Charles Althoffer (1838-1913), industriel dans le textile ; Valentin Herrgott (1836-1905), propriétaire ; Ignace Mehr (1831- ?), ouvrier d'usine ; et Jean Troendlé (1826-1892), menuisier. Le conseil de surveillance, présidé par Dominique Rueff (1827-1893), serrurier, comprend un jardinier, deux serruriers, un dessinateur industriel, un tourneur sur métaux, un menuisier et trois ouvriers d'usine.

Lors du 50^e anniversaire de la caisse, sa création est entièrement attribuée au seul abbé Frayhier, mais Louis Kohler n'en tient pas rigueur aux dirigeants de l'époque, expliquant que ce dernier *"a incontestablement contribué à la croissance de la caisse en recommandant chaleureusement la cause, tant en chaire que dans les associations religieuses. Le mérite de la fondation revient en conséquence au curé Frayhier, dont la mémoire est ainsi honorée."*

Louis Kohler est resté caissier jusqu'en 1892. Cette année-là, les comptes de la caisse sont révisés par l'inspecteur Marie-Gustave Chevroton (1849-1913) qui, impressionné par la qualité du travail du caissier, le recommande chaudement à Neuwied. Engagé par la fédération Raiffeisen, il révisé les caisses de Bavière, du Wurtemberg et enfin d'Alsace où il a



• La signature de Louis Kohler sur le registre de la caisse Raiffeisen d'Elsenheim (Bas-Rhin) lors d'une révision en 1895. © Archives du Crédit Mutuel.

contribué à la création de plusieurs caisses, avant de se retirer en 1899 à Guebwiller où il se consacre à plein temps à caisse des vignerons.

DES DÉBUTS LABORIEUX

Le démarrage de la caisse de Guebwiller illustre bien la situation générale. Car, dans leurs débuts, les caisses Raiffeisen suscitent souvent plus de défiance que d'engouement. Les premiers mois n'incitent guère à l'optimisme car peu de personnes se pressent lors des permanences de Louis Kohler, le dimanche matin de 10 à 12 heures dans les locaux du cercle catholique. L'année 1883 se solde même par le départ de 16 membres sur les 54 fondateurs, loin d'être com-

pensé par quatre nouvelles adhésions. Néanmoins, l'activité s'installe petit à petit et le premier exercice se termine avec un encours d'épargne de 12 335 marks. Pour arriver à ce montant, il a fallu faire preuve d'obstination et de souplesse. Tous les dépôts sont bienvenus, même les petites sommes. Les enfants sont également invités à thésauriser les monnaies divisionnaires en cupro-nickel (alliage de cuivre et de nickel) émises à partir de 1874 pour des valeurs de 10, 20 ou 50 pfennigs. Cela vaudra d'ailleurs à la caisse de Guebwiller le sobriquet péjoratif de "Nickelskassla"³⁵.

Le premier prêt de la caisse de Guebwiller est accordé le 22 juillet ; son montant est de 4 240 marks sur dix ans au taux de 5 %. Garanti par une hypothèque, il a permis l'acquisition d'un salon de coiffure. C'est un prêt exceptionnel car, les chiffres du tableau ci-joint en témoignent, le montant moyen d'un prêt accordé par les premières caisses entre 1882 et 1893 s'élève à peine à 530 marks. Du point de vue de la stricte orthodoxie bancaire, ce prêt à long terme qui a mobilisé l'essentiel des ressources à vue est indiscutablement une erreur qui aurait pu coûter cher à la jeune coopérative. Fort heureusement, la croissance de ses activités lui a permis de l'absorber.

Fin 1882, il y aura 178 caisses Raiffeisen dans toute l'Allemagne, dont

³⁵. Littéralement "petite caisse de nickel".

une centaine en Rhénanie prussienne. Toutes ces caisses sont de petites structures fonctionnant sur la base du bénévolat et jonglant avec de faibles moyens, c'est la raison pour laquelle la Fédération des coopératives rurales ³⁶, l'association créée par Raiffeisen le 26 juin 1877 pour les regrouper, a sollicité auprès de Guillaume I^{er} (1797-1888) une exonération du droit de timbre. Si la demande n'a pas pu être satisfaite, son examen a néanmoins permis au prince de Wied, accompagné par les ministres des Finances et de l'Agriculture, de présenter ces caisses à l'empereur en septembre 1882.

A la suite de cette audience, le président de la Rhénanie prussienne a remis au comité de direction de la fédération *“un rescrit des ministres des Finances et de l'Agriculture félicitant chaleureusement l'ancien maire Raiffeisen pour son action désintéressée et charitable en faveur de l'amélioration de la situation économique et en particulier de la crise du crédit dans la population agricole, avec le souhait que les efforts du fondateur de ce mouvement, soutenu par une administration prudente et consciencieuse des différentes coopératives, puissent réussir à étendre toujours plus ces institutions et à obtenir des résultats toujours meilleurs. Dans*

leurs efforts, les caisses bénéficieront toujours de tout le soutien possible de la part du gouvernement.” Complété par une mention manuscrite de la main de Guillaume I^{er}, ce document a nécessairement contribué aux bonnes relations entre l'administration et les caisses Raiffeisen, dans le Reichsland comme ailleurs.

UN PROJET EN SUSPENS

Après les premières créations, Martin Fassbender poursuit sa tournée ³⁷. Le 9 novembre, il est à Soultz-

37. Ses dernières interventions connues sont celles de Gries où il s'est rendu le 18 décembre en compagnie du comte de Solms-Laubach et du notaire Joseph Erhard de Weyersheim, et de Batzendorf le 21 décembre. Ses missions en Alsace seront les dernières ainsi qu'il l'explique dans son ouvrage : *“En 1882, en tant que représentant de la Fédération de Neuwied, j'avais initié l'organisation des caisses d'épargne et de crédit en Alsace. Cette mission était particulièrement difficile et je suis revenu en Rhénanie complètement épuisé. J'ai demandé conseil au défunt D^r Burkart, médecin-conseil à Bonn, au sujet de mon état de santé, car les voyages constants et les réunions m'épuisaient énormément. Le D^r Burkart m'a fait part de son opinion selon laquelle ma constitution physique ne me permettrait pas de supporter de tels efforts inhabituels à long terme ; il ne pouvait que me conseiller de chercher une activité professionnelle qui me permettrait de mener une vie plus ordonnée et plus calme que celle que m'imposaient les voyages constants et l'agitation passionnée. Compte tenu de ma position au sein de l'organisation de Neuwied, je pouvais difficilement suivre les conseils de Burkart. J'ai donc démissionné de mon poste d'adjoint, quitté la société Raiffeisen, Faßbender & consorts, et suis parti en Westphalie, où j'ai pris en charge le secrétariat général de l'association agricole.”* Cette explication est probablement partielle car l'entente entre les deux hommes n'était plus totale, Fassbender refusant de mêler le fonctionnement de l'organisation avec la question religieuse. Par

36. Sa raison sociale est *Anwaltschaftsverbandes ländlicher Genossenschaften*, transformée le 10 septembre 1889 en *Generalanwaltschaftsverband ländlicher Genossenschaften für Deutschland* (Fédération générale des coopératives rurales allemandes).

sous-Forêts où le conseil municipal a pris la décision de créer une caisse d'épargne qui ouvrira ses portes le 1^{er} avril 1883. En dépit du nombre de personnes intéressées, le projet d'une caisse Raiffeisen n'aboutira pas. Le 12 novembre, il participe à l'assemblée générale de l'Association agricole de l'arrondissement d'Erstein. Il se rend ensuite à Fegersheim le 13 novembre, à Duppigheim le 14 et à Goxwiller le 15. Dans les deux premières communes, des caisses sont rapidement créées, mais pas à Goxwiller.

Le secrétaire de l'Association agricole, Mathias Kohser (1839-1909), instituteur dans cette commune, expliquera plus tard que les avis étaient partagés et que, finalement, les opposants avaient pris le dessus, si bien que le projet était resté en suspens. Même les partisans se divisaient en deux camps, d'un côté ceux qui voulaient lier une caisse d'assurance incendie à la caisse de crédit, de l'autre ceux qui voulaient des entités séparées sans trancher sur l'ordre des priorités. Cinq ans plus tard, la question est toujours en suspens et vraisemblablement sans issue.

Pour s'en sortir, il a fallu considérer que chacun peut aisément trouver une assurance incendie, mais qu'en re-



• Mathias Kohser (1839-1909). © Goxwiller, collection des livres du centenaire, 1982.

vanche, *“il est urgent et nécessaire de créer un établissement de crédit rural afin de mettre un terme à l'usure, d'offrir une source d'aide aux personnes sans ressources et sans crédit, d'aider ceux qui sont déjà en difficulté, peut-être les sauver, et, soyons francs, cultiver un peu d'indépendance et d'autonomie”*. En conséquence, les partisans de la caisse ont été conviés à une réunion préalable. 35 habitants de la commune ayant donné leur accord, une assemblée générale constitutive a été convoquée le 1^{er} août 1887, date à laquelle la caisse a enfin été créée.

LE FREIN DE LA RESPONSABILITÉ

Ainsi, en dépit des efforts de Martin Fassbender et des représentants de l'administration, toutes les tentatives

ailleurs, Fassbender espérait épouser la fille de Raiffeisen, projet auquel le père s'opposait. Le 5 juillet 1883, il est remplacé dans ses fonctions à la Caisse centrale de prêts à l'agriculture par Theodor Cremer.

LES CAISSES RAIFFEISEN CRÉÉES EN 1881 ET 1882

(données chiffrées au 31 décembre 1893)

	Date de création	Membres (nombre)	Prêts (nombre)	Montants (en marks)
Marckolsheim	23 octobre 1881	(caisse recréée le 13 décembre 1891)		
La Wantzenau	27 février 1882	388	670	302 500
Achenheim	31 mars 1882	146	283	194 800
Gambsheim-Kilstett	19 mai 1882	380	873	485 400
Hoenheim	2 juillet 1882	99	150	135 800
Weyersheim	16 juillet 1882	195	303	194 500
Mommenheim	fin octobre 1882	65	81	48 000
Oberschaeffolsheim	29 octobre 1882	151	308	218 000
Breuschwickersheim	3 novembre 1882	60	140	165 000
Schwindratzheim	8 novembre 1882	129	298	104 000
Duttlenheim	16 novembre 1882	190	645	261 200
Duppigheim	16 novembre 1882	169	386	238 000
Seebach	2 décembre 1882	198	920	405 000
Aschbach	3 décembre 1882	73	240	86 000
Dambach-la-Ville	10 décembre 1882	290	991	486 000
Fegersheim	15 décembre 1882	80	89	42 000
Basse et Haute-Yutz	17 décembre 1882	(caisse recréée le 12 mars 1908)		
Gries	18 décembre 1882	138	253	56 000
Guebwiller	20 décembre 1882	(208)	(122)	(239 000)
Batzendorf	21 décembre 1882	166	353	104 000

Sources : Le nombre de membres, le nombre de prêts et les montants prêtés ont été relevés par l'abbé Jean Muller, *Rettung des elsässer Bauernstandes*, 1896. Les chiffres de Guebwiller reflètent la situation à fin 1891 et proviennent du livre du centenaire de la caisse.

n'ont pas été couronnées de succès. C'est notamment le cas à Heiligenstein où le projet a été amplement débattu, mais où la caisse ne sera créée qu'en 1924. De l'avis général, et plus particulièrement de celui des viticulteurs confrontés à plusieurs mau-

vaises années, la création d'une caisse Raiffeisen est hautement souhaitable dans la commune. Cependant, expliquent les promoteurs du projet dans un courrier adressé à tous les membres du *Landesausschuss*, "nous craignons la responsabilité solidaire. La responsabi-

té sur l'ensemble du patrimoine pour les dettes d'une association, sur la gestion de laquelle seuls quelques membres ont une influence directe, nous semble trop risquée pour notre situation, compte tenu de la nouveauté de telles institutions dans notre région. Elle impose une exigence énorme au sens du sacrifice de l'individu pour la communauté et dissuadera ainsi notamment les personnes aisées, en général celles qui ont quelque chose à perdre et qui sont souvent les plus instruites, de participer à l'association." Forts de l'accord du conseil municipal de la commune, ils demandent la création de caisses avec une garantie communale et espèrent que le *Landesausschuss* "se fera un devoir de supprimer, par la nouvelle loi, tous les obstacles qui s'opposent encore aux caisses communales d'épargne et de crédit en vertu des lois en vigueur, afin que ces institutions puissent alors se développer rapidement et largement pour le bien du pays".

La question est discutée au *Landesausschuss* le 10 avril 1883. Lors de cette séance, le président de l'Association agricole de l'arrondissement d'Erstein, Hugo Zorn de Bulach, défend la pétition des viticulteurs de Heiligenstein. Il se dit favorable aux caisses Raiffeisen, mais en souligne avec habileté les limites : "J'ai étudié cette question de manière assez approfondie, j'ai participé aux différentes réunions organisées par les promoteurs des caisses Raiffeisen dans le district d'Erstein et

j'ai pu constater avec quel dévouement [Martin Fassbender] défendait l'idée de ces caisses. Mais il m'a semblé que toute l'organisation des caisses Raiffeisen pouvait être comparée à une plante de serre. Dans certains cas, lorsque vous trouverez la personnalité nécessaire dans les localités, les caisses Raiffeisen pourront s'épanouir et rendre des services." A l'inverse, "si la personnalité qui est à la tête de la caisse ne mérite pas la confiance, la caisse Raiffeisen n'atteindra pas dans de nombreux cas l'objectif que l'on souhaite atteindre avec elle, et pourra même causer certains dommages". Fidèle à sa position du 26 janvier 1882, Hugo Zorn de Bulach répète que la solution passe par la mise en œuvre "des caisses d'épargne avec garantie communale selon le modèle badois".

Il faut souligner dans le débat qui suivit le point de vue de Jean North (1828-1894), directeur du Crédit foncier de Strasbourg, qui demande le maintien en l'état des règles relatives aux caisses d'épargne, mais prend aussi la défense des caisses Raiffeisen en soulignant leurs valeurs humaines : "Créez d'autres caisses si vous le souhaitez. Mais ne détruisez pas ce qui existe déjà, ce en quoi le pauvre homme a confiance. Laissez cela tel quel. Les questions relatives à la caisse de crédit, messieurs, ont également été discutées au sein de la commission, tout comme les caisses d'épargne de Raiffeisen. Oui, messieurs, je vois d'un très bon œil le dé-

veloppement des caisses d'épargne de Raiffeisen, non pas parce que j'espère qu'elles pourront atteindre de grands objectifs, mais parce que je vois une chose dans ce développement. Je vois que l'on se soucie du pauvre et du paysan, que l'on cherche à leur venir en aide, et c'est cela que je loue."

Karl von Hofmann, le secrétaire d'Etat du Reichsland, apporte à ces propos des réponses nuancées. Il écarte d'abord une modification du statut des caisses d'épargne dont il souligne longuement les risques. Puis il revient sur les avantages et défauts des caisses Raiffeisen. Le gouvernement soutient leur création dans certaines limites : *"Ce serait une grave erreur que de vouloir faire pousser ici, comme une plante de serre, cette institution qui a eu des conséquences très bénéfiques dans d'autres régions d'Allemagne. Nous ne le voulons en aucun cas, et je suis tout à fait satisfait qu'il n'y ait pas encore plus de caisses Raiffeisen. Celles qui existent actuellement doivent d'abord montrer ce dont elles sont capables ; ce sera le meilleur moyen de faire de la propagande pour cette idée."* C'est une façon de dire qu'elles n'ont d'autre choix que de réussir si elles veulent s'implanter durablement et s'assurer la mansuétude de l'administration.

La menace est implicite et se vérifiera dans le futur, mais le secrétaire d'Etat rend aussi justice au fonctionnement des caisses Raiffeisen. A ceux que rebute la responsabilité solidaire,

il explique qu'elle n'est pas une particularité, mais qu'elle découle de la loi de 1868 qui stipule que la responsabilité solidaire envers les tiers s'applique *"mais uniquement lorsque le patrimoine propre de la coopérative ne suffit pas à couvrir les dettes, et uniquement dans le sens où les membres sont solidairement responsables entre eux. Par conséquent, seule la coopérative peut être poursuivie en justice, et non les membres individuels, et si le patrimoine de la coopérative, qui est en premier lieu responsable, ne suffit pas, la dette est répartie entre tous les membres."* Elle a aussi l'avantage *"de créer un lien moral entre les membres de la coopérative"* et, dans le cadre d'une circonscription limitée où tout le monde se connaît, *"un contrôle est exercé sur la situation financière et le comportement commercial des emprunteurs"*. Enfin, le comité de direction peut exclure ceux dont le comportement est *"contraire aux principes et aux intérêts de la caisse"*.

Mais *"s'il s'avérait que la responsabilité solidaire constitue réellement un obstacle au développement des caisses Raiffeisen"*, le gouvernement ne s'interdit pas d'autres solutions, en particulier en créant *"parallèlement aux caisses d'épargne publiques existantes, d'autres caisses qui collecteraient des fonds sous garantie communale pour les prêter ensuite à des particuliers"*. Cependant, *"il n'est pas encore opportun de trancher la question de la création de caisses de crédit communales,*



• Carte des arrondissements du district de Basse-Alsace (l'arrondissement de Strasbourg-Campagne est en jaune). © Johann Ludwig Algermisse, *Georg Langs Mittelschul-Atlas für Elsass-Lothringen mit besonderer Berücksichtigung der Heimat*, Boltze, 1890 / Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg.

car il faut attendre de voir ce qu'il adviendra des caisses d'épargne postales et quelle évolution prendront les caisses de crédit Raiffeisen”.

UN PREMIER BILAN

Quelques mois plus tard, en novembre 1883, le rapport administratif du district de Basse-Alsace fait le point sur la question : “Au cours des dernières années, les plaintes concernant la situa-

tion critique du crédit rural se sont multipliées et ont particulièrement souligné que, dans de nombreux cas, les petits agriculteurs sont ruinés par des transactions usuraires, le plus souvent dissimulées sous des ventes de bétail ou de terres. Ces plaintes ont attiré l'attention de notre gouverneur et ont conduit le gouvernement à examiner la situation, à la suite de quoi le ministère a encouragé, par décret du 29 mars 1881, la création de caisses de crédit, a fait référence à la caisse de crédit de Raiffeisen et a décidé d'apporter une aide matérielle aux efforts visant à créer de telles associations, en mettant 10 000 marks à la disposition des présidents de district.

“En 1882 et au cours de l'année en cours, des caisses de crédit ont été créées dans vingt communes au total, à savoir trois dans l'arrondissement d'Erstein, une dans l'arrondissement de Haguenau, trois dans l'arrondissement de Molsheim, une dans l'arrondissement de Sélestat, onze dans l'arrondissement de Strasbourg-Campagne et deux dans celui de Wissembourg. Afin de couvrir les frais d'installation initiaux et de constituer un fonds de réserve, toutes les caisses ont bénéficié d'aides provenant des fonds mis à disposition.”

L'année suivante, le rapport de la Haute-Alsace va dans le même sens : “Afin d'encourager la création de caisses de crédit selon le système Raiffeisen, le ministère impérial a accordé un crédit de 6 000 marks à la région pour l'exercice 1883/1884. Celui-ci n'a toutefois pu être

utilisé que dans une faible mesure, car il n'a pas encore été possible de dissiper la méfiance à l'égard des caisses de crédit Raiffeisen et de faire comprendre à un public plus large les avantages que ces caisses offrent, en particulier aux petits et moyens agriculteurs. Dans certains cas isolés, les caisses de crédit Raiffeisen ont toutefois déjà déployé une activité bénéfique dans notre district et l'on peut donc s'attendre à ce que cet institut, qui a fait ses preuves ailleurs, s'implante ici aussi, lentement mais sûrement.

"Il existe actuellement quatre caisses de ce type dans le district, à Niederspechbach-Oberspechbach, à Guebwiller, à Luttenbach (circonscription de Colmar) et à Sierentz, les deux premières ayant particulièrement fait leurs preuves.

"La caisse de crédit de Niederspechbach-Oberspechbach regroupe 142 membres et a déjà accordé 16 prêts d'un montant de 10 à 1 000 marks remboursables en 2 à 10 ans, et les dépôts dans la caisse d'épargne liée à la coopérative progressent également de manière réjouissante. Les recettes de la caisse de Guebwiller s'élevaient même à plus de 28 000 marks, dont 26 000 marks de dépôts d'épargne et de parts sociales, les dépenses s'élevant à 27 000 marks, dont des prêts d'un montant supérieur à 7 000 marks. Les deux caisses ont adhéré à la fédération Raiffeisen. Des subventions d'un montant de 2 300 marks ont été accordées aux différentes caisses de crédit."

Ainsi, le mouvement est-il indiscutablement lancé, mais il faut maintenant que les caisses Raiffeisen apportent la preuve qu'elles sont à la hauteur des enjeux. Après le temps des défricheurs vient celui des bâtisseurs.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

- Walter Arnold et Fritz Lamparter, *Friedrich Wilhelm Raiffeisen : einer für alle – alle für einen*, 1985.
- *Bulletin de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace*, 1881.
- René Dattler et Victor Gross, "Histoire de la Caisse mutuelle de dépôts et de prêts de Hoenheim-Centre", *Hoenheim*, collection des livres du centenaire, 1982.
- Joseph Ehrhard, "Cent ans de Crédit Mutuel à Goxwiller", *Goxwiller*, collection des livres du centenaire, 1989.
- Martin Fassbender, *Friedrich Wilhelm Raiffeisen in seinem Leben*, 1902.
- Walter Koch, *F. W. Raiffeisen, Dokumente und Briefe 1818-1888*, 1988.
- Willy Krebs, Paul Heller et autres, *Fünfzig Jahre Raiffeisen 1877-1927*, 1927.
- Ernst Lemcke, *Die Entwicklung der Raiffeisen-Organisation in der Neuzeit*, 1913.
- Karl Lichtenberg, *Der landwirtschaftliche Personalkredit in Elsaß-Lothringen*, 1896.

- Louis Löll, *Die bauerlichen Darlehenskassen-Vereine und die gewerblichen Kredit-Vereine nach Schulze-Delitzsch*, 1878.
- Karl Perrot, *Spar- und Darlehnskassen oder Vorschläge zur Abhülfe der Geldnoth unter dem Kleinbürger- und Bauernstande in Elsass-Lothringen, durch Erweiterung und Verbesserung der Sparkassen und zweckentsprechende Regelung des ländlichen Kreditwesens*, 1881.
- Joseph Rapp, "Les 100 ans de la Caisse mutuelle de dépôts et de prêts d'Oberschaeffolsheim", *Oberschaeffolsheim*, collection des livres du centenaire, 1982.
- Erich Seelmann-Eggebert, *Friedrich Wilhelm Raiffeisen, sein Lebensgang und sein genossenschaftliches Werk*, 1928.
- Michel Siegel, *Les banques en Alsace 1870-1914*, 1993.
- Raymond Sonnendruker, "Histoire de la Caisse mutuelle de dépôts et de prêts d'Achenheim", *Achenheim*, collection des livres du centenaire, 1982.
- Statistichen Bureau des Kaiserlichen Ministeriums für Elsass-Lothringen, *Statistisches Handbuch für Elsass-Lothringen*, 1902.
- Paul Stroh, "Les 100 années de la Caisse mutuelle de dépôts et de prêts de La Wantzenau", *La Wantzenau*, collection des livres du centenaire, 1982.
- Joseph Voltzenlogel, "Histoire de la Caisse mutuelle", *Weyersheim*, collection des livres du centenaire, 1982.
- *Verhandlungen des Landesausschusses für Elsass-Lothringen*, 1875 à 1893.
- L'ensemble de la presse alsacienne parue dans la période, particulièrement *Elsaß-Lothringische Zeitung*, *Gazette de Lorraine*, *Hagenauer Zeitung*, *Landes-Zeitung für Elsaß-Lothringen*, *Landwirthschaftliche Zeitschrift*, *Lothringer Zeitung und amtliche Nachrichten*, *Metzer Zeitung*, *Straßburger Zeitung und Amtliche Nachrichten für Elsaß-Lothringen*, *Straßburger neueste Nachrichten*, *Straßburger Post*.
- Les 75 autres livres édités à l'occasion du centenaire des caisses locales qui fournissent tous de précieuses informations sur leur histoire.